

Réf: Dossier N° : 11090

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE LE PARLEMENT » en abrégé «GSLP

»

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON ABOBODOUME JERUSALEM,
23 BP 2542 ABIDJAN 23

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 06 Février 2015 reçus par Me MAHAN Oulaï Armand, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 16 Février 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « GROUPE SCOLAIRE LE PARLEMENT » en abrégé «GSLP ».

Objet: La création d'un groupe scolaire pour la diffusion d'un enseignement général au primaire et au secondaire. La gérance de tout établissement d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et technique. La prise de participation de la société, dans toutes Sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets ci-dessus. Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets susceptibles d'en favoriser le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON ABOBODOUME JERUSALEM, 23 BP 2542 ABIDJAN 23

GERANT: Madame DAIX EPOUSE OYOUA ODETTE CAROLE.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-3796 du 16/02/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°1275 du 16/02/2015

Pour Avis

Le CEPICI

